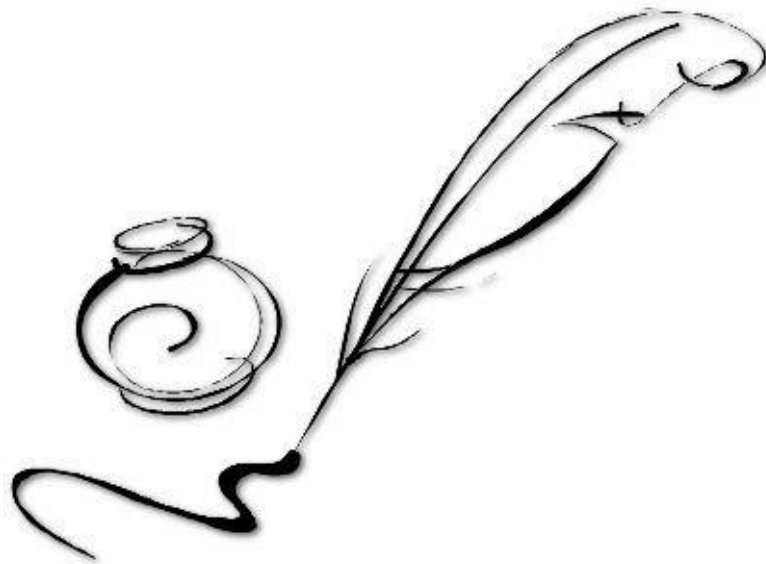


CONCEPT DÉMARCHE ADMISSION SUR DOSSIER ASDVILLARI



*« Les compétences sont étayées par le savoir, constituées de valeurs,
organisées en aptitudes, consolidées par l'expérience, acquises
par la force de la volonté. »*

Erpenbeck/Heyse (2007)

Index

1	But et objectifs de l’atelier sur dossier ASD	3
1.1	Démarche ASDVillari en bref	5
2	Référence au plan d’études cadres pour la maturité professionnelle santé social)	6
3	Profil de compétences ASD : Ressources et compétences	7
4	Démarche ASD : Profil de compétences ASD et capacité d’études au niveau HES	7
4.1	Profil de compétences ASD	7
5	Démarche ASD : Etablissement du bilan de compétence et Dossier ASD	9
5.1	Histoire de vie : Présentation de sa personne	10
5.2	CV : chronologique et détaillé	10
5.3	Inventaires : Parcours de vie détaillé	
5.4	Bilan de compétences	10
5.5	Analyse d’expérience et questions relative à la réflexion : Centrage sur 1 expérience et ses savoirs/capacités acquis	11
5.6	Avis personnel et conclusion	12
6	Pièces justificatives: Documentation du dossier ASD	12
7	Consignes pour l’élaboration du dossier ASD : 3 parties distinctes	13
	Dossier ASD (partie principale 1)	
	Annexes (partie 2)	
	Déclaration sur l’honneur (partie 3)	
7.1	Consignes formelles	13
8	Evaluation et préavis d’admissibilité	15
8.1	Evaluation par l’accompagnant pédagogique du processus de travail débouchant sur un préavis à l’intention d’ASDVillari	15

1. But et objectifs de l'atelier sur dossier ASD

La législation fédérale sur les hautes écoles, l'ordonnance d'admission HES du Conseil des Hautes Ecoles et les règlements d'études et d'exams des Hautes Ecoles Spécialisées dans les domaines du Travail social et de la santé en Suisse romande et en Suisse allemande prévoient l'admission sur dossier dans une Haute Ecole Spécialisée pour des candidat-e-s ne disposant pas du titre/diplôme nécessaire pour être admis-e-s directement (exigence: maturité professionnelle, maturité spécialisée, maturité gymnasiale).

En effet, l'admission sur dossier à la HES-SO est possible si vous ne disposez pas des titres nécessaires mais êtes en mesure d'apporter la preuve que vous avez développé, par votre expérience de vie, vos formations et votre expérience professionnelle, les connaissances et compétences nécessaires pour suivre des études dans une HES qui correspondent au niveau équivalent à une maturité professionnelle santé-social. Cette preuve est apportée par l'évaluation positive du dossier ASD élaboré de manière individuelle dans le cadre d'un atelier sur dossier ASD conduit en groupe. ASDVillari est donc un processus de travail indépendant de la HES-SO qui vise à fournir cette preuve en documentant l'acquisition du savoir, la formation formelle et informelle, l'expérience professionnelle et l'expérience dans d'autres domaines de la vie et en évaluant les compétences acquises en conséquence en vue de l'éligibilité aux études. La procédure ASDVillari se concentre sur la présentation des connaissances de culture générale au niveau de la maturité professionnelle (référence : compétences du PEC maturité professionnelle du 18.12.2012 SEFRI) et donc sur la capacité à étudier dans une haute école spécialisée. La réussite de la procédure permet aux candidat-e-s d'être admissible-s à la procédure d'admission de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, domaines Travail social ou santé.

L'objectif de la démarche ASDVillari est l'élaboration par chaque participant-e par le biais du suivi d'un atelier ASD d'un dossier ASD personnel qui informe de manière claire et visible sur

- ses capacités et habiletés acquises dans les différents domaines de la vie (formation initiale et continue, activité professionnelle, autres domaines d'expériences),
- son profil de compétences (exigence du niveau de culture générale de la maturité professionnelle),
- et, de manière récapitulative, sur sa capacité d'étudier au niveau HES.

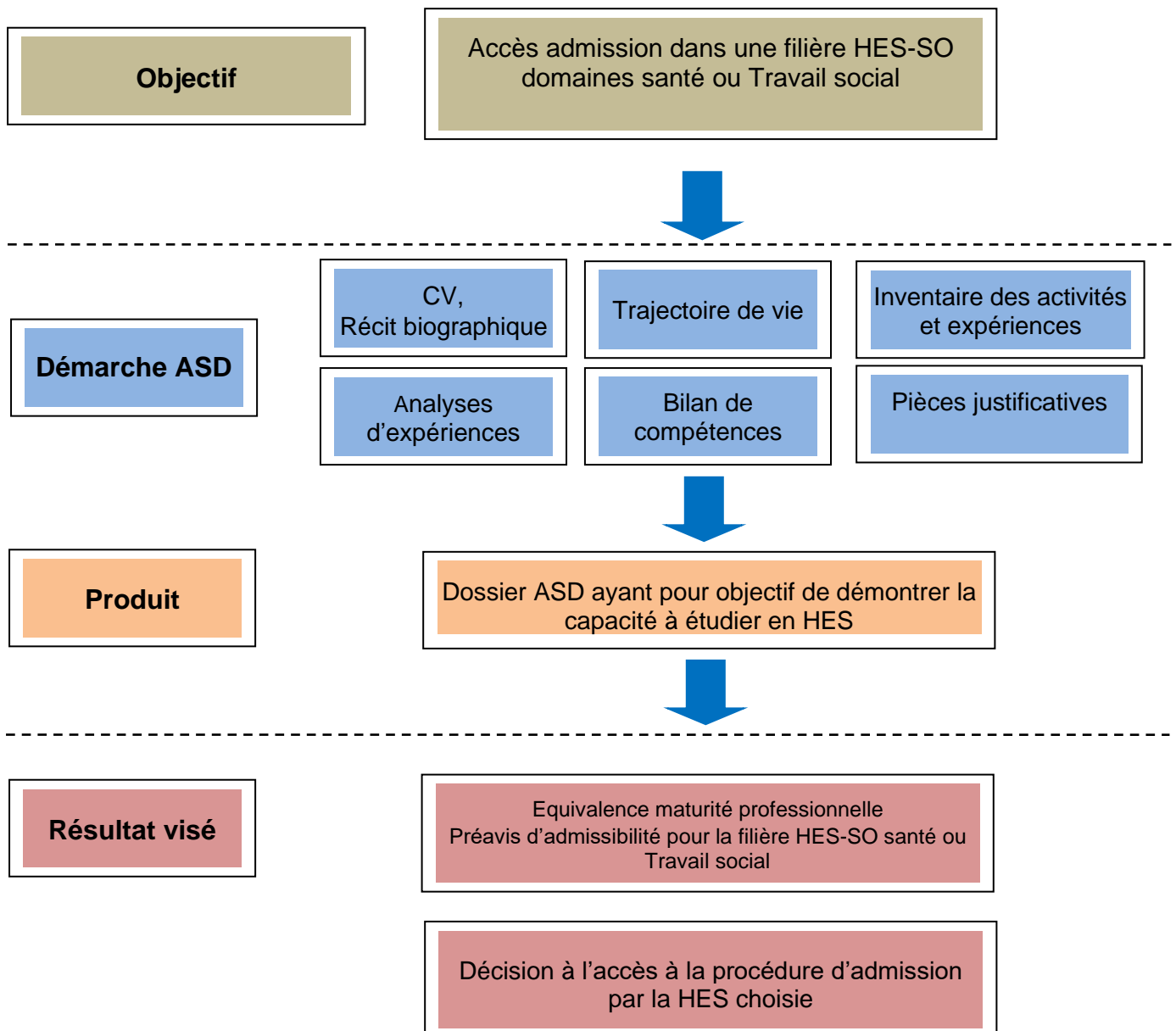
Dans l'atelier ASD les participant-e-s sont instruit à mener une réflexion approfondie sur leur trajectoire de vie et leur potentiel. Ils/elles sont soutenu-e-s et guidé-e-s dans le repérage et la mise en lumière de leurs capacités, leurs habiletés (ressources) et leurs facultés d'auto-évaluation. Pour ce faire, des pièces justificatives et la documentation dans tous les domaines sont à fournir ou à démontrer.

Les participant-e-s peuvent profiter d'échanges réciproques et bénéficier du feedback du/de la formateur/-trice de l'atelier. L'atelier ASD offre un cadre structuré pour la réalisation des travaux exigés et l'élaboration du dossier ASD.

La démarche ASDVillari met l'accent uniquement sur les éléments de culture générale décrit dans le PEC SEFRI et la capacité à suivre des études au niveau HES et n'est donc pas un instrument d'évaluation concernant les aptitudes aux professions des deux domaines. Elle sert à légitimer l'inscription des participant-e-s dans une HES de leur choix du domaine Travail social et du domaine de la santé de la HES-SO. Les procédures d'admission des HES du domaine du Travail social vérifient, en plus de la capacité à suivre des études l'aptitude aux métiers auxquels les écoles forment.

L'objectif de la démarche ASDVillari est que les candidat-e-s produisent un document qui fournit des informations claires et concises sur les compétences qu'ils et elles ont acquises dans les différents domaines de leur vie (formation, activités professionnelles, autres domaines d'activité) et sur leur profil de compétences (exigence de la maturité professionnelle en culture générale) et leur capacité d'analyse de situations complexes. Dans les ateliers ASD, les candidat-e-s sont accompagné-e-s pour travailler et analyser leur parcours de vie et professionnel et en faire émerger les compétences requises. Il s'agit d'une formation d'adulte. Ils/elles sont accompagné-e-s et soutenu-e-s par un-e professionnel-le pédagogique qui possède une expertise dans le domaine de l'évaluation des compétences et qui, grâce à ses compétences en tant que formatrice/formateur d'adultes, peut également transmettre ses connaissances aux participant-e-s.

1.1. Démarche ASD en bref



2. Référence au plan d'études cadres pour la maturité professionnelle santé social

La démarche ASDVillari pour l'obtention de l'équivalence au sens de la culture générale élargie (niveau maturité professionnelle) s'aligne aux objectifs fondamentaux de la maturité professionnelle tels qu'ils sont formulés dans le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (cf. *Plan d'études cadre maturité professionnelle santé social, SEFRI 2012*).

Les titulaires de la maturité professionnelle fédérale santé social sont notamment aptes :

- a) *à entreprendre des études dans une haute école spécialisée et, ce faisant, à se préparer à assumer des tâches exigeantes dans l'économie et la société ;*
- b) *à appréhender et à comprendre le monde du travail et ses processus complexes ;*
- c) *à penser leurs activités et leurs expériences professionnelles dans leurs relations avec la nature et la société ;*
- d) *à exercer leur responsabilité à l'égard d'eux-mêmes, d'autrui, de la société, de l'économie, de la culture, de la technique et de la nature ;*
- e) *à s'ouvrir à l'acquisition de nouveaux savoirs, à développer leur imagination et leur capacité à communiquer ;*
- f) *à faire le lien entre le savoir acquis et leurs expériences générales et professionnelles et à mettre ce savoir à profit pour le développement de leur carrière professionnelle ;*
- g) *à se faire comprendre dans deux langues nationales et dans une troisième langue et à comprendre le contexte culturel de ces langues.*

L'enseignement menant à la maturité professionnelle santé social favorise l'acquisition de structures de connaissances systématiques sur la base de compétences axées sur la profession et de l'expérience professionnelle des personnes en formation et permet d'acquérir une certaine ouverture d'esprit et une maturité personnelle. Il encourage l'apprentissage autonome et durable, le développement global et le travail interdisciplinaire des personnes en formation (SEFRI, 2012 : 5).

Dans l'option spécifique sciences sociales, santé et social, déterminante pour la démarche ASDVillari, les compétences transdisciplinaires du domaine des sciences sociales (santé et social) du plan d'études cadres pour la maturité professionnelle (2012 :94ff) ont été définies. Elles constituent la base initiale déterminante pour le choix des compétences du profil de compétences ASD.

3. Profil de compétences ASD : Ressources et compétences

Par **ressources**, nous entendons l'ensemble de nos savoirs, de notre savoir-faire, de nos capacités et de nos habiletés. Relèvent aussi de cette définition les ressources de notre environnement, telles que réseaux de relations, infrastructure et bases de données. Les ressources peuvent être apprises ou acquises.

Lorsque nous combinons des ressources choisies entre elles de manière à réaliser une tâche précise ou afin d'atteindre un objectif, nous les réunissons en une compétence. Les compétences sont sans cesse renouvelées ou développées dans des contextes changeants à partir des ressources. Contrairement aux ressources, elles ne peuvent pas être acquises ni apprises. La compétence ne devient donc visible et efficace que dans un contexte d'action donné. Elle se révèle dans ce que nous accomplissons, créons, réalisons en nous acquittant de notre tâche.

Les faisceaux de ressources provenant d'une compétence, respectivement d'un domaine d'application, peuvent être à leurs tours combinés avec des faisceaux de ressources provenant d'une autre compétence, respectivement d'un autre domaine d'application, et donc être transférés. Les compétences en elles-mêmes ne sont pas transférables. Elles sont liées au contexte et visibles à travers l'action.

4. Démarche ASD : Profil de compétences ASD et capacité d'études au niveau HES

L'objectif de l'atelier est de permettre aux participant-e-s de rédiger un document justificatif (dossier ASD) donnant des informations claires, structurées et visibles sur

- les capacités et habilités qu'ils/elles ont acquises dans différents domaines de la vie (formation initiale et continue, activité professionnelle, autres domaines d'expériences)
- leur profil de compétences (voir exigences du niveau de culture générale maturité professionnelle) et
- leur capacité d'étudier au niveau HES
- leur capacité d'analyse et se saisir de situations complexes

ainsi que de rendre possible d'évaluer les propos explicités et les justificatifs apportés. Dans le cadre de l'atelier ASD, les participant.e.s sont guidés pour approfondir leur réflexion sur leur parcours de vie et leur potentiel. Ils/elles sont soutenu.e.s pour faire émerger et visibiliser leurs capacités, leurs aptitudes et leurs facultés d'autoévaluation. Sur le modèle du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (SEFRI PEC-MP 2012), la priorité est donnée aux compétences du profil des compétences ASD demandées qui ont été différenciées et opérationnalisées.

4.1 Profil de compétences ASD

1. Compétence sociale
2. Compétence linguistique
3. Compétence d'apprentissage et compétence d'autorégulation du développement des savoirs
4. Compétence d'attitude face au travail, de planification et d'organisation
5. Compétence en culture générale et intérêt civique
6. Compétence d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)
7. Compétence à l'autoréflexion

Chaque participant-e démontre par le biais de son « dossier ASD » qu'il/elle est en mesure ou capable de démontrer et d'argumenter ces 7 compétences.

1 Compétence sociale

- de nouer des relations avec d'autres personnes dans son environnement privé et professionnel, de collaborer de manière adéquate et, même en cas d'intérêts divergents, de communiquer de façon objective et transparente et d'élaborer des résultats axés sur les solutions ;
- de défendre ses opinions, intérêts et points de vue personnels face aux autres, de réagir correctement face aux critiques et de montrer qu'il ou elle est capable de collaborer en équipe ;
- de percevoir des conflits, d'assumer la responsabilité d'une gestion contrôlée des émotions et de contribuer à un règlement constructif des conflits.

2 Compétence linguistique

- de consigner correctement par écrit, de manière différenciée et compréhensible, les résultats de son processus de réflexion, d'apprentissage et/ou d'action ;
- d'utiliser aisément grammaire et ponctuation et d'avoir recours à des niveaux différenciés de compréhension et d'utilisation de la langue ;
- de montrer qu'il ou elle utilise correctement la langue (concepts, vocabulaire) et est apte à défendre explicitement ses opinions et points de vue personnels de manière compréhensible et argumentée face aux autres.

3 Compétence d'apprentissage et compétence d'autorégulation du développement des savoirs

- d'expliquer la manière dont il ou elle a, au fil du temps, développé des connaissances et des savoirs dans les différents domaines de la vie et quelles sont les capacités et les aptitudes (ressources) qu'il ou elle en a acquis et consolidé ;
- d'analyser de façon critique son propre processus d'apprentissage, d'en déduire des mesures d'amélioration (méthodes et stratégies d'apprentissage) ;
- d'introduire et de mettre à profit dans différentes situations les connaissances et les savoirs acquis lors de sa formation initiale et continue de ses activités professionnelles et/ou dans d'autres domaines de la vie (famille, politique, culture, vie associative, etc.).

4 Compétence d'attitude face au travail, compétences de planification et d'organisation

- de démontrer les ressources en matière de planification et d'organisation qu'il ou elle a développé et auxquelles il/elle peut recourir dans son activité professionnelle et dans d'autres domaines de la vie et
- d'expliquer de quelles formes de systématique de travail il ou elle dispose et comment il/elle manie la gestion du temps.

5 Compétence en culture générale et intérêt civique

- de montrer qu'en réfléchissant aux thèmes sociopolitiques actuels, il ou elle a développé un intérêt pour l'actualité, pour les évolutions et les conditions sociales et politiques, ainsi que pour les questions de la justice dans le monde et pour leurs semblables ;
- de montrer qu'il ou elle a acquis les bases de culture générale (connaissances, compréhension et savoirs) du niveau de la maturité professionnelle santé et social, de rendre visible ce qu'il ou elle en a appris et de l'utiliser et de l'appliquer dans des situations spécifiques.

6 Compétence d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

- d'utiliser les sources d'information informatiques et les médias sociaux avec un regard critique ;
- d'organiser de façon compréhensible à l'aide d'un ordinateur des recherches, processus d'apprentissage, connaissances et informations sous forme de textes et de présentations.

7 Compétence à l'autoréflexion

- de rendre visible les moments de confrontation (autoréflexions) avec sa propre histoire et les facteurs qui l'ont marqué (cf. expériences et événements, crises et tournants) et/ou sa personne et sa personnalité (cf. conscience de soi, efficacité personnelle, forces et faiblesses) dans les différents domaines de la vie ;
- de considérer et d'explicitier ses représentations, opinions, attitudes personnelles ainsi que son propre comportement et ses actes qu'il ou elle en a tiré de ses conclusions pour ses actions futures ou ses autoréflexions ;
- de justifier que ce processus d'autocritique conduit aussi, à partir de la comparaison de ses propres actes avec ceux d'autres membres de la communauté sociale, à une juste estimation de ses propres qualités, capacités et aptitudes (ressources), valeurs et normes ;
- de rendre compte de son autoréflexion critique relative à sa situation de vie actuelle, de ses forces et faiblesses personnelles et du potentiel de développement y lié pour faire face aux défis des études HES et du métier choisi.

5. Démarche ASD : Etablissement du bilan de compétence et Dossier ASD

L'établissement du bilan de compétences dans la démarche ASD se fait à l'aide de quatre éléments clés au sein des ateliers qui sont évalués et validés par un jury d'évaluation :

1. la rédaction d'un récit biographique complet ;
2. un bilan personnel récapitulatif sur les sept compétences du profil de compétences ASD exigées (aperçu d'ensemble actuel) ;
3. l'élaboration de 5 analyses d'expériences (descriptions de situations en lien avec les compétences et réflexion concernant les prises de conscience, le processus d'apprentissage et les développements à l'aide d'une grille de consignes données). Les réflexions qui en résultent doivent être explicitées par écrit ;

4. un avis personnel relatif à la capacité d'étudier au niveau HES sous la forme d'une auto-évaluation récapitulative et en conclusion.

Chaque participant-e démontre ainsi, par l'explication et la réflexion critique face aux expériences personnelles et professionnelles, par la mise en lumière de ses ressources et compétences issues des domaines de vie (activité professionnelle, famille, politique, culture, formation initiale et continue, loisirs et consommation, etc.) ainsi que par la reconnaissance de ses besoins personnels de développement, qu'il/elle a acquis les capacités et l'aptitude à étudier au niveau HES.

5.1 Histoire de vie : Présentation de sa personne

Chaque participant.e rédige de manière autoréflexive un récit biographique détaillé de sa trajectoire de vie qui informe sur le parcours personnel, le développement personnel, scolaire et professionnel, les éléments significatifs de sa biographie, de la motivation du choix d'entreprendre des études HES.

5.2 CV chronologique et détaillé

Le dossier ASD contient un Curriculum Vitae précis et détaillé.

5.3 Inventaires : Parcours de vie détaillé

Chaque participant.e de la démarche ASD rédige un inventaire des savoirs et des savoir-faire qu'il/elle a acquis et développés dans les domaines formation initiale et continue, dans son activité professionnelle ainsi que dans d'autres domaines d'expérience (famille, politique, culture, vie associative, etc.).

5.4 Bilan de compétences : Bilan personnel

Sur la base des consignes pour les travaux à réaliser dans le cadre de la démarche ASDVillari et dans la perspective de démontrer qu'il/elle a acquis la capacité/l'aptitude à étudier au niveau HES, le/la participant-e rédige un bilan personnel explicite, actuel et global relatif aux compétences qu'il/elle amènera aux études en HES. La priorité étant donnée aux sept compétences définies dans le profil de compétences ASD (cf. chapitre 4).

Chaque participant-e rend visible, explicite et démontre dans ce bilan personnel, par l'analyse et une réflexion critique relative à ses expériences et développements de vie et professionnelles, par la mise en lumière de ses ressources et compétences (ses savoirs et habilités) dans les domaines de la vie (formations initiales et continues, activité professionnelle, autres domaines d'expériences, tels que famille, politique, culture, loisirs et consommation, etc.), comment il/elle peut les mettre en œuvre et exploiter dans différentes situations. Il/elle relate, pour chaque compétence du profil de compétences ASD, ses compétences et ressources sur lesquels il/elle peut prendre appui dans la perspective des études en HES et nomme ses besoins de développement y relatifs.

5.5 Analyse d'expérience et questions relative à la réflexion : Centrage sur 1 expérience et ses savoirs/capacités acquis

Pour cinq des sept compétences du profil de compétences ASD (cf. chapitre 4), une activité ou une expérience spécifique (vie privée, vie professionnelle, formation, loisirs, etc.) est décrite par le biais d'activités/tâches concrètes réalisées. Ensuite, le descriptif fait l'objet d'une réflexion relative à la compétence et aux ressources engagées ou développées, au processus de réalisation, aux prises de conscience et au besoin de développement relative à la compétence choisie.

Cette démarche d'autoréflexion est réfléchie, traitée et explicitée à l'aide des questions de réflexions suivantes :

Auto-évaluation de mes compétences en lien avec la situation

Comment j'évalue mes prestations et réussites ainsi que les ressources en lien avec la compétence choisie que j'ai su mobiliser et mettre en œuvre dans l'activité/expérience décrite ? Quelles sont mes forces et/ou mon besoin de développement ?

Aspects émotionnels

Qu'est-ce que je peux dire par rapport à mon état émotionnel (ex. sentiments de joie, de satisfaction, de colère, de peur, de fierté, etc.) durant l'activité/expérience décrite ?

Qu'est-ce qui favorise ou empêche/handicape mon état émotionnel ?

Causes/effets au niveau de sa propre personne

Quelles ressources de ma biographie/expériences passées en lien avec la compétence choisie étaient présentes (de manière consciente ou non) lors de l'activité/expérience décrite et qui ont eu une influence sur le déroulement ? Quelles de ces ressources ont influencé mon comportement, mes agissements ? Quels ont été les ressources qui me soutenaient, entravaient ?

Causes/effets au niveau social

Quels rôles ont joué d'autres personnes (collègues, tiers, supérieur-e-s, etc.) sur l'activation de la compétence choisie et de mes ressources y relatives ainsi sur mon action ?

Causes/effets au niveau des circonstances

Dans quelle mesure certains aspects des conditions-cadre de l'activité/expérience choisie (ex. lieu, heure, instruments, cahier des charges, procédures) ont-ils influé de façon positive ou négative l'activation de la compétence choisie et mes ressources y relatives dans le cadre des « activités/tâches concrètes » décrites ?

Conséquences/buts et stratégies

Quelle stratégie (manière de faire, réflexion tactique, étapes) ai-je engagé en lien avec la compétence choisie ? Quelles conséquences découlent des réflexions pour des activités et des expériences futures ? Qu'est-ce que je ferais différemment dans le futur, quelles stratégies je

mettrais en œuvre à l'avenir sur la base de l'activité/expérience vécue ? Où se situe mon besoin de développement en lien avec la compétence choisie ?

5.6 Avis personnel / conclusion

L'avis personnel du bilan de compétences clôt avec une question globale à laquelle chaque participant.e répond par une auto-évaluation :

- Comment évaluez-vous, de manière récapitulative, votre capacité d'étude au niveau HES ?

En particulier, il/elle veille à répondre aux questions suivantes relatives aux compétences ci-dessous du profil de compétences ASD :

Culture générale et développement des savoirs

- De quel type de savoir d'orientation (culture générale) disposez-vous pour entreprendre et réaliser les études HES ? Dans quels domaines ?
- Quelles sont pour vous les principales compétences sur lesquelles vous pouvez prendre appui pour acquérir du savoir ?
- Comment élargissez-vous du savoir pertinent développé de manière autorégulée ?

Communication, planification, organisation

- Comment évaluez-vous vos capacités et habiletés linguistiques (langue maternelle et langue étrangère) relatives aux exigences des études de niveau HES ?
- Comment évaluez-vous votre capacité/aptitude (ressources) à gérer une formation de niveau HES dans le domaine social ou de la santé, à la planifier, l'organiser et la financer ?
- Comment évaluez-vous vos capacités à vous procurer des informations et à les utiliser de manière judicieuse dans le cadre de ces études ?

Quel regard portez-vous sur votre propre processus ASD (Les acquis, les doutes, les apprentissages)

6 Pièces justificatives : Documentation du dossier ASD

Les pièces justificatives demandées sont des documents pertinents et significatifs qui soutiennent et/ou prouvent les affirmations émises dans le dossier ASD (formations, expériences professionnelles et de vie, compétences, etc.) et démontrent la capacité d'étudier au niveau HES.

Les pièces justificatives se présentent sous une forme ou une autre (certificats, diplômes, attestations, etc.). Elles sont rassemblées tout au long de la démarche ASDVillari. Des pièces justificatives importantes manquantes sont demandées, le cas échéant. Une sélection des preuves est entreprise pour le dossier ASD. Sur demande, l'authenticité des pièces justificatives doit pouvoir être démontré.

Le dossier ASD est complété par une déclaration sur l'honneur signée par la.le candidat.e déclarant être l'auteur.e du travail ASD et n'ayant fait appel à un.une rédacteur.rice externe.

7 Consignes pour l'élaboration du dossier ASD : 3 parties distinctes

• Dossier ASD – Partie principale (1)

1. Curriculum Vitae - Tableau chronologique
2. Récit biographique
Les participant-e-s rédigent un récit biographique détaillé et réflexif qui informe sur le parcours de vie, le développement personnel, scolaire et professionnel, les évènements significatifs de leur biographie, de la motivation du choix d'entreprendre des études en Haute Ecole Spécialisée (HES). Le volume du texte est de 5 à 8 pages.
3. Un inventaire pour chacun des trois domaines 1) Formation initiale et continue ; 2) Activité professionnelle et emploi ; 3) Autres domaines (famille, bénévolat, engagement politique, loisirs, projets personnels, etc.).
4. Un bilan personnel relatif aux sept compétences du profil de compétences ASD qui répond à la question suivante : « Dans quelle mesure et à quel niveau de qualité, je dispose des sept compétences définies dans le profil des compétences ASD ? ».
5. Cinq analyses d'expérience « Activité/expérience » relatives à cinq compétences à choix issues du profil de compétences ASD.
6. Un avis personnel relatif à de la capacité d'étudier au niveau HES.

• Dossier ASD – Annexe (2)

Annexe du dossier ASD : au maximum 20 pièces justificatives sélectionnées de manière pertinente étayant les affirmations du dossier ASD. Cinq justificatifs doivent être en lien direct avec les cinq analyses de situation. L'annexe comporte une table des matières et les pièces sont à numéroter de manière claire et lisible.

• Dossier ASD – Déclaration sur l'honneur ASD (3)

Déclaration sur l'honneur ASD et conseils et exigences concernant l'utilisation de l'intelligence générative/artificielle

7.1 Consignes formelles à respecter impérativement

Généralités

1. Police d'écriture Arial 11 ou 12 ou similaire

2. La mise en page de l'envoi est en version .pdf et chacune des 3 parties du dossier ASD est à nommer selon le modèle suivant :
Nom_Prénom_Partie1Principal;
Nom_Prénom_Partie2Annexes;
Nom_Prénom_Partie3Declhon

Dossier ASD (1)

1. Page de garde (nom, prénom, adresse et adresse mail, date de naissance, atelier suivi, HES et filière d'études choisie)
2. Table des matières du dossier ASD avec indication des pages (Chapitre 1 – 6 + annonce de l'annexe et de la déclaration sur l'honneur ASD)
3. Volume : environ 45 pages

Dossier ASD (2)

1. Les pièces justificatives doivent être notées de manière lisible et inclure une table des matières
2. Noter dans les inventaires un indicateur (signe marqueur) relatif à chaque « Analyse de situation » et dans l'index des pièces justificatives (signe marqueur et compétence n°)
3. Les pièces justificatives doivent être rédigées/traduites dans une des langues nationales
4. Volume : env. 20 pièces justificatives à 1 page (sauf certificat de travail ou diplôme sur 2 pages)
5. Veiller à ce que les pièces justificatives soient copiées ou scannées de manière lisibles et claires

Dossier ASD (3)

La déclaration sur l'honneur ASD est signée et ajoutée à la fin du dossier ASD. La signature engage le.la candidat.e à respecter entièrement son contenu et assumer une éventuelle fraude.

Faire parvenir svp selon le délai communiqué par le responsable de l'atelier :

- 1 exemplaire du dossier ASD en 3 parties et en version électronique (.pdf) est à déposer sur <https://www.swisstransfer.com/fr> ou sur <https://wetransfer.com/> et un lien y relatif à envoyer à regula@asdvillari.ch

La réception du dossier ASD est confirmée par mail.

Le dossier peut être déposé dès le lendemain de la dernière séquence mais au plus tard 4 semaines après. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé à part force majeure avérée et confirmée. Le travail sera évalué dans un laps de temps de 4 semaines après le dépôt de dossier et le préavis d'admissibilité transmis immédiatement au service d'admission qui prendra la décision finale et la communiquera au/à la candidat-e.

Avec un préavis d'admissibilité positif vous pouvez être reçu-e à la procédure d'admission ordinaire du domaine Travail social ou du domaine santé de la HES qui a formulé la recommandation de suivi de la démarche ASDVillari.

Pour garantir une entrée dans l'année académique suivante, le dossier doit être déposé au plus tard 4 semaines après la séquence 5.

8 Evaluation et préavis d'admissibilité

Une fois rédigé et après le préavis donné par le responsable pédagogique de l'atelier ASD concernant le processus de travail suivi par le/la candidat-e pendant les 5 séquences de l'atelier ASD, le dossier ASD finalisé doit être transmis par mail à la direction ASDVillari. Il doit correspondre aux compétences spécifiques domaine santé/travail social du « Plan d'études cadre maturité professionnelle » (SEFRI, Berne, 18.12.2012). Un préavis d'admissibilité est formulé et transmis au service d'admission de la HES qui a émis l'attestation de l'entretien préalable. Cette dernière est seule habilitée à prendre la décision d'admissibilité et communiquer le résultat à la/au candidat-e.

8.1 Evaluation par l'accompagnant pédagogique du processus de travail débouchant sur un préavis à l'intention d'ASDVillari

Elle porte sur les points suivants :

- ✓ Présence impérative aux 5 séquences
- ✓ Congruence entre travail en séquence présentielle et dossier écrit
- ✓ Respecter impérativement les consignes du point 7 du concept
- ✓ Le dossier ASD doit être impérativement transmis 4 semaines au plus après la séquence 5 ; une dérogation est uniquement possible sur présentation d'un justificatif valable

La Déclaration sur l'honneur vous engage à être l'auteur.e du document final ; en cas de doute, le dossier ASD peut être refusé

En cas de préavis défavorable, le dossier ASD doit être défendu devant un jury d'expert.e.s ASD

Granges, 24.10.2023/RVI/BL